

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE  
VILLE D'OSNY

---

ARRETE n° 567/2023/VOI  
OBJET : Réservation de stationnement

---

**Le Maire d'OSNY,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-28 et L 2213-2,

**VU** le Code de la Route, notamment ses articles R211-25 et suivants, R417-10 et suivants,

**VU** l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes,

**CONSIDERANT** la demande de Monsieur LEFEVRE Gérard en date du 6 octobre 2023 pour l'installation d'une exposition dans le cadre de la manifestation « Mon voisin est un artiste » au Forum des Arts et des Loisirs rue Aristide Briand à OSNY,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de réserver 2 places de stationnement pour réaliser cette opération dans de bonnes conditions,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** :

Durant les journées du 3 novembre et du 4 novembre 2023, le stationnement d'un véhicule immatriculé FK387HG sera autorisé sur 2 places de stationnement le long du forum des Arts et des Loisirs, face au n° 1B rue de Puiseux à Osny.

**ARTICLE 2** :

La signalisation et la réservation des places seront effectuées 48 heures avant, par le demandeur, M. LEFEVRE Gérard.

**ARTICLE 3** :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par procès-verbaux. Les sanctions applicables sont définies dans les articles R413-14 et R413-14.1 du Code de la route. Si nécessaire, les procès verbaux de l'infraction seront transmis aux tribunaux compétents.

**ARTICLE 4** :

Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police de CERGY, le Chef de la police Municipale et les agents placés sous leurs ordres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

Fait à Osny, le 17 octobre 2023



Jean-Michel LEVESQUE,

  
Maire